

Plan de soutien

Un plan de soutien "post Covid" pour les commerçants et artisans...

La ville de Saint-André soutient et accompagne les cafetiers et les restaurateurs en leur offrant le paiement de la redevance de l'occupation du domaine public pour les 5 prochains mois. (

<https://www.villesaintandre.fr/Actualites/Evenement/Exoneration-de-la-redevance-d-occupation-du-domaine>)

1. **Création d'un fonds de soutien** comprenant le versement d'une subvention de 500 € (sous critères d'attribution) pour les artisans et commerçants, avec un point de vente physique qui ont été contraints de fermer boutique pendant la période de confinement.

Une commission ad'hoc est créée, en lien avec tous les partenaires économiques de la ville (Chambre des Métiers et de l'Artisanat (<https://www.cma-hautsdefrance.fr/>), Chambre de Commerce & d'Industrie du Grand Lille (<https://hautsdefrance.cci.fr/cci-grand-lille/>) et Métropole Européenne de Lille (<https://www.lillemetropole.fr/>)) pour accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches « postCOVID ».

2. **Distribution de kit de masques** aux commerçants et financement de kits de reprise distribués aux adhérents de l'ARCOPRO (associations des commerçants).

3. **Exonération des loyers** pour les locataires de locaux ou bâtiments appartenant à la ville et pour les bénéficiaires de droit de voirie (terrasses, emplacements marchés...)

4. **Visibilité numérique** des commerçants sur des pages dédiées sur le site Internet de la ville, participation active de la ville à la gestion de l'application métropolitaine ENJOY-MEL qui référence notamment les commerces de proximité au sein de la métropole lilloise et participation à l'élaboration et la mise en avant du site Internet de l'ARCOPRO, association des commerçants et artisans andrésiens.

En complément des dispositifs gouvernementaux (voir sur le site du Ministère de l'Economie ici (<https://www.economie.gouv.fr/guide-pratique-commerçants-numerisation>)et là (<https://www.economie.gouv.fr/plan-numerisation-commerçants>)) , prise en charge pendant 6 mois de l'abonnement à la plateforme de "Click and Collet" The Ring.io (<https://app.the-ring.io/commerçants/saint-andre-lez-lille>)"

5. **Campagne de communication et de promotion** des commerçants : publication de la liste des commerces ouverts et les modalités particulières de leur activité, d'un livret reprenant les ouvertures / fermetures estivales des commerçants et artisans andrésiens.

- Impression de 5 bâches indiquant le soutien de la ville aux commerçants et artisans locaux.
- Création d'une vidéo de promotion du commerce local, destinée à être diffusée avant les fêtes de fin d'année.

6. **Recours aux achats locaux pour les besoins municipaux** : la ville s'engage à privilégier, pour les besoins de ses services municipaux, le recours aux achats locaux, dans le respect des dispositions prévues par le code de la commande publique. Aussi, lors de ses diverses manifestations, la ville priorisera, autant que faire se peut, le recours aux acteurs économiques andrésiens, afin de les soutenir lors de la sortie de crise.

7. Partenariat renforcé avec la CCI et la CMA :

La ville s'engage dans un partenariat renforcé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI Grand Lille – site web : <https://hautsdefrance.cci.fr/cci-grand-lille/>) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA site web : <https://www.cma-hautsdefrance.fr/>) pour proposer une nouvelle offre de services facilitant la vie des artisans et commerçants et répondre aux nouveaux défis économiques, technologiques, écologiques et sociaux de notre époque.

8. Extension des dérogations ponctuelles au principe de repos dominical dans les commerces de détail : Par délibération du Conseil Municipal en date du 5 Octobre 2021, la ville porte à 12 le nombre maximal d'ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2022. Le calendrier est le suivant : Dimanche 2 Janvier, Dimanche 9 Janvier, Dimanche 17 Avril, Dimanche 29 mai, Dimanche 19 Juin, Dimanche 26 Juin, Dimanche 2 Juillet, Dimanche 28 Août, Dimanche 27 Novembre, Dimanches 4,11 et 18 Décembre 2022

Plus d'infos par courriel à cette adresse (<mailto:service.eco@ville-saint-andre.fr>)